



Délibération n° 41 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, M. Daniel BERAUD, M. Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Jean-Marie POURTIER, Patrick MATTERA, Rémi SIE, Thierry QUILLES.

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Denis GALINIER (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. Marc GERVAIS (pouvoir à M. Daniel BERAUD), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Thierry QUILLES), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Patrimoine foncier – Projet de déplacement de la cave oléicole et de l'agence bancaire locale du Crédit agricole - cession des parcelles AX 59-141-143 – Autorisation –

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Madame Cassar informe le Conseil que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AX n°59-140-141-142-143 d'une contenance cadastrale totale de 7677 m², située entre la route départementale 5 et le lotissement de la Bornière. La Commune a constitué cette réserve foncière dans l'optique du déplacement de la cave oléicole située actuellement route de Murviel dans des locaux ne permettant pas son développement. A ce projet initial est venu s'adjoindre le projet de déplacement de l'agence bancaire locale du Crédit Agricole située rue du jeu de ballon et ne pouvant elle aussi se développer au regard des contraintes inhérentes aux locaux qu'elle occupe.

Un travail partenarial a été mené avec les porteurs de projet, la Commune et Montpellier Méditerranée Métropole afin de définir les conditions de mise en œuvre de cette opération qui a pour objet l'aménagement d'une polarité économique réunissant sur un même site la nouvelle cave coopérative oléicole intercommunale de Pignan et le nouvel établissement du Crédit Agricole, articulants ainsi les éléments d'une organisation économique cohérente, de la production à la vente, en passant par un support financier et stratégique.

Ce projet étant suffisamment avancé, la cession des parcelles communales peut donc être envisagée.

L'opération étant mutualisée entre deux opérateurs, une partie de l'assiette foncière sera cédée de façon indivise aux deux opérateurs. Les parcelles AX-140 et AX-142 seront-elles nécessaires à un

élargissement de voie, de ce fait elles seront pour l'instant conservées par la commune. Seules les parcelles AX n°59-141-143 font l'objet de la cession.

Un relevé topographique ainsi qu'une division parcellaire ont été sollicités pour répartir les surfaces nécessaires à chaque opérateur ainsi que celles qui seront mutualisées.

De ce fait, **sur les 7 459 m² arpentés** et correspondants aux parcelles AX n°59-141-143 la répartition en vue de la cession est la suivante :

- **3 570 m²** dédiés à la cave oléicole
- **1 337 m²** dédiés à l'agence locale du Crédit Agricole
- **2 552 m²** dédiés aux espaces communs mutualisés constitués des stationnements communs, des voiries internes et au bassin de rétention des eaux pluviales. Ces surfaces seront donc cédées à l'indivision constituée par la Cave oléicole et le Crédit agricole.

En conséquence,

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis des Domaines n°2018-202V0714 en date du 04 juin 2018 ;

Vu le relevé topographique n°17090 en date du 18 juillet 2017 ;

Vu le plan de division n°17090 en date du 19 juin 2018

Considérant que les parcelles considérées font partie intégrante du domaine privé communal et qu'à ce titre elles peuvent valablement être aliénées ;

Vu les offres d'achat présentées par LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE « LES MOULINS DE VILLEVIEILLE ET PIGNAN » domiciliée 154, avenue des Cévennes 30250 Villevieille, Siret n° 775 956 832, représentée par son Président Monsieur TEULADE d'une part et La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège est situé Avenue de Montpelliéret - Maurin 34977 LATTES CEDEX, immatriculée sous le numéro 492 826 417 RCS Montpellier, représentée par son Président Monsieur Jacques BOYER d'autre part ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE la vente en pleine propriété d'une partie des parcelles AX 141 et AX 143 soit la partie A du plan de division correspondant à une superficie de 3 570m² au profit de LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE « LES MOULINS DE VILLEVIEILLE ET PIGNAN » domiciliée 154, avenue des Cévennes 30250 Villevieille, Siret n° 775 956 832, représentée par son Président Monsieur TEULADE pour un montant de 176 715 € soit 49.5€/m² ;**
- **AUTORISE la vente en pleine propriété d'une partie des parcelles des AX 141 et AX143 soit la partie B du plan de division correspondant à une superficie de 1 337m² au profit de La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège est situé Avenue de Montpelliéret - Maurin 34977 LATTES CEDEX, immatriculée sous le numéro 492 826 417 RCS Montpellier, représentée par son Président Monsieur Jacques BOYER pour un montant de 66 181.50 € soit 49.5€/m²**

- AUTORISE la vente **indivise** d'une partie des parcelles des AX 141 et AX143 soit **la partie C du plan de division et la parcelle AX 59 correspondant à une superficie totale de 2 552m²** au profit de l'indivision constituée par LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE « LES MOULINS DE VILLEVIEILLE ET PIGNAN » domiciliée 154, avenue des Cévennes 30250 Villevieille, Siret n° 775 956 832, représentée par son Président Monsieur TEULADE et La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège est situé Avenue de Montpelliéret - Maurin 34977 LATTES CEDEX, immatriculée sous le numéro 492 826 417 RCS Montpellier, représentée par son Président Monsieur Jacques BOYER **pour un montant de 126 324 € soit 49.5€/m².**
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 24 (dont 9 pouvoirs)

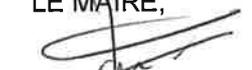
Votes : 24

Pour : 22

Contre : 2 (M. PRIOU, M. POURTIER)

Abstention : 5 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michèle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN